

ORLEANS – 24 février 2020 - PREVENTION DES INONDATIONS - Le Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation (CEPRI) – association nationale de collectivités territoriales - dresse un bilan des 10 années écoulées en matière de prévention du risque inondation.

A la veille des commémorations liées à la tempête Xynthia, l'investissement politique, financier et technique répond-il aux enjeux concernés par les phénomènes d'inondation en France ?

Le risque inondation demeure le 1er risque naturel en France, en termes de fréquence ; que cela concerne le débordement de cours d'eau (1 habitant sur 4 et 1 emploi sur 3) ou les phénomènes de ruissellement (3/4 des communes potentiellement touchées) ou le risque de submersion marine (1.4 millions de personnes exposées) - source EPRI-MTES -.

Ainsi, malgré des recommandations réitérées tout au long des dix dernières années, la France se retrouve encore trop souvent prise au dépourvu par des événements catastrophiques. En témoignent en 2015 les inondations du Sud-Est (22 morts et plus de 500 M€ de dommages), les inondations sur Seine-Loire en mai/juin 2016 (4 morts et plus de 1M€ de dommages), les inondations de l'Aude en 2018 (15 morts et 250 M€ de dommages)... Cette répétition des catastrophes illustre les limites d'une politique dont les objectifs de réduction de la vulnérabilité du territoire national aux inondations ne sont toujours pas remplis.

D'une façon générale, la politique de prévention depuis 2010 a objectivement progressé. On constate une amélioration de l'anticipation des inondations (vigilance météorologique « vagues-submersion », avertissement « pluies intenses » à l'échelle des communes (APIC), mise en service du dispositif Vigicrues Flash...); la mise en place de démarches intégrées (comme les outils PAPI et SLGRI) portées par les collectivités territoriales favorisant une approche globale et la participation de différents acteurs du territoire dans la politique de prévention (12600 communes couvertes par un PAPI); une gestion plus homogène des ouvrages de protection et un recensement précis de leur capacité avec la mise en place de la compétence Gemapi aux mains des intercommunalités; une prise de conscience de la vulnérabilité de notre territoire et l'intérêt de sa réduction par un recours plus global aux PPRi (Plan de Prévention du Risque d'Inondation) pour éviter d'augmenter les enjeux en zone inondable et une prise en charge financière plus importante des actions y contribuant; le développement d'une culture du risque inondation et des campagnes de sensibilisation plus systématiques à destination du grand public...

Pourtant des freins persistent: la complexité de la politique de prévention et sa multiplicité d'outils dispersés, le manque d'évaluation des politiques publiques sur le sujet, le manque d'investissement financier sur les questions de prévention, les ponctions régulières du Fonds Barnier, mais aussi un système d'indemnisation qui n'encourage pas à la responsabilisation des acteurs...

Face à ce constat, des pistes d'amélioration semblent possibles: le partage plus systématique des connaissances, la sensibilisation de l'ensemble des acteurs (élus, citoyens, acteurs économiques, gestionnaires de réseaux, aménageurs...), la capitalisation sur la question du ruissellement et les risques littoraux, l'expérimentation locale afin de privilégier une approche plus territorialisée pour faciliter l'initiative et mettre en valeur des pratiques efficaces, une focalisation moins systématique sur la seule politique de protection en privilégiant la logique de « *vivre avec* » plutôt que du « *lutter contre* », un recours plus régulier à la pratique d'exercices de gestion de crise... mais surtout une volonté politique nationale forte sur ce sujet, couplée d'une véritable programmation financière à la hauteur des enjeux !

Pour bien mesurer l'effort qui reste à accomplir, rappelons qu'actuellement l'investissement annuel réservé à la politique de prévention du risque inondation par le Fonds Barnier (Fonds dédiés à la prévention des risques naturels) s'élève à un peu plus de 100 M€ alors que les dommages liés aux inondations par débordements de cours d'eau représentent une moyenne annuelle d'environ 681 M€.

Ne serait-il pas raisonnable, aux vues des enjeux de consacrer un investissement financier plus important pour favoriser la recherche, l'innovation, l'action territoriale ? Ce sujet mérite un véritable engagement national pour préserver des vies humaines, nos capacités futures, nos potentiels et patrimoines économiques mais aussi notre image à l'échelle européenne et internationale. Ne nous contentons pas de simples « mesurette », qui plus est dans un contexte de changement climatique. Le risque d'inondation est l'affaire de tous et mérite une évaluation dépassant le suivi de l'état d'avancement des différents dispositifs réglementaires déployés, pour assurer la défense de nos territoires.

Le CEPRI accompagne les collectivités territoriales dans leur démarche préventive innovante et a participé aux côtés de l'Etat aux réflexions et actions à mener pour se doter d'une politique à la hauteur des enjeux exposés.

A propos du CEPRI :

Le Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation (CEPRI) est une association créée le 1er décembre 2006. Il est présidé actuellement par Noel Faucher, maire de Noirmoutier-en-Ile. Centre de ressources pluridisciplinaire et interface reconnue entre l'Etat et les Collectivités, le CEPRI accompagne les collectivités territoriales dans la mise en œuvre de leur politique de prévention. Parmi ses actions, la publication de guides méthodologiques et rapports permet de réaliser la diffusion et le partage des bonnes pratiques à l'échelle nationale comme au niveau européen. Elle anime aussi un réseau de porteurs de programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) et propose des formations aux représentants des collectivités territoriales et services de l'Etat.

Plus d'infos sur www.cepri.net